

## **CONFERENCE DE PRESSE DU 29 FÉVRIER 2016**

---

Paul Rechsteiner, président de l'USS

### **Secondas et secondos, faites-vous naturaliser !**

Le clair rejet des citoyens et citoyennes suisses à l'initiative dite de mise en œuvre, avec son taux de participation record, est une formidable victoire d'un large mouvement que les syndicats ont aussi soutenu. Le NON contribue aussi au fait, qu'à l'avenir, les règles de l'État de droit seront valables pour toutes et tous. Et montre que l'UDC blochérienne a définitivement poussé trop loin ses constantes campagnes de dénigrement des étrangers de ce pays.

Mais cette campagne de votation a aussi clairement fait apparaître les dangers que courent désormais dans notre pays les personnes qui n'ont pas la citoyenneté suisse.

Les personnes qui sont nées et ont grandi en Suisse sont des natifs, quelle que soit la couleur de leur passeport. Comme tout citoyen ou citoyenne suisse, elles étaient protégées jusqu'à ce jour contre une expulsion de Suisse. Certes pas au plan juridique, mais dans les faits.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Le durcissement du droit des étrangers et les attaques répétées contre les acquis touchant aux droits fondamentaux qui s'est produit ces 25 dernières années avec la montée en puissance de l'UDC frappent aussi des personnes qui sont nées et ont grandi en Suisse, et, pour une raison ou une autre, ne possèdent pas un passeport suisse.

Pour qui l'ignorait, l'initiative de mise en œuvre de l'UDC a maintenant clairement montré sans équivoque aucune qu'il est dangereux de vivre en Suisse sans passeport à croix blanche.

À travers la citoyenneté, les États ne garantissent pas uniquement le droit d'exercer des droits politiques, mais aussi – et c'est essentiel – le droit à la protection diplomatique et, en tout premier lieu, la protection contre l'expulsion. Cette fonction première de la citoyenneté se trouve tout à coup des plus actuelles. Le droit fondamental de vivre là où elles sont nées et ont passé la totalité de leur vie n'est aujourd'hui plus garanti aux personnes qui n'ont pas la nationalité suisse.

Par conséquent, des questions totalement nouvelles se posent désormais aux « secondas » et « secondos ». Ainsi qu'à leurs parents.

Et à toute la société suisse aussi.

Pays économiquement prospère, la Suisse est un pays d'immigration. Essayer d'en faire un pays où l'on n'immigre pas ne change rien à cette réalité.

Qu'en Suisse vivent autant de personnes, qui y ont grandi – et nombre d'entre elles dès leur naissance –, mais ne possèdent quand même pas le passeport suisse est la conséquence des obstacles difficiles à franchir qui entravent les naturalisations. Il ne s'agit pas ici seulement d'obstacles juridiques qui rendent les naturalisations difficiles, mais aussi d'une tendance largement répandue à se barricader qui fait sentir aux étrangers et étrangères de deuxième génération qu'ils ne sont pas vraiment les bienvenus. Ou sont, tout au plus, des citoyens et citoyennes de seconde classe.

Ces dernières décennies, il y a eu une certaine évolution dans le droit suisse de la naturalisation. Les enfants de pères suisses ne sont plus les seuls à recevoir automatiquement la nationalité suisse, c'est désormais aussi le cas de ceux dont la mère est suisse. L'interdiction de la double nationalité a été un obstacle important aux naturalisations par le passé. Elle a été supprimée il y a 20 ans. Entre-temps, il est aussi devenu possible de faire recours contre une naturalisation refusée. Ce droit a été obtenu de haute lutte devant le Tribunal fédéral.

Le nouveau droit, qui n'est pas encore en vigueur, contient des retours en arrière, mais aussi des avancées. La nette baisse des émoluments pour la procédure de naturalisation est une bonne chose. Mais les nouvelles exigences en matière d'intégration, désormais formellement présentes dans la loi et qui, selon la pratique, pourront constituer des obstacles difficilement franchissables, sont un point négatif. Et elles pourront même – en cas de sentiments xénophobes – entraîner des discriminations. Dans l'ensemble, les obstacles posés à la naturalisation, en particulier aussi les durées de séjour, restent beaucoup plus élevés que dans les autres pays. Albert Einstein est pour sa part devenu citoyen suisse au bout de cinq ans. Nous sommes bien loin aujourd'hui d'une telle époque.

Mais la future pratique sera plus importante encore que les dispositions légales. C'est à travers elle que se dessinera la Suisse de demain.

Les secondas et les secondos – de jeunes personnes qui grandissent ou ont grandi en Suisse – jouent un rôle décisif pour son avenir. Ils et elles sont l'avenir de notre pays, avec tous les jeunes en possession d'un passeport suisse.

Nous appelons toutes les secondas et tous les secondos qui n'ont pas de passeport suisse à se poser maintenant sérieusement la question de leur naturalisation.

Sont en premier lieu concernés ici les parents qui ont des enfants de nationalité étrangère. Nous invitons ces parents à faire tout leur possible pour que leurs enfants acquièrent la nationalité suisse dès qu'ils en rempliront les conditions.

Mais les villes et les communes sont elles aussi concernées. Il faut mener des campagnes et organiser des actions pour inviter les jeunes qui grandissent ou ont grandi en Suisse à devenir des citoyens et des citoyennes de ce pays.

Nous appelons toutes les personnes qui ont participé à la campagne contre l'initiative de mise en œuvre de l'UDC à s'engager pour que leur canton ou leur commune adopte une attitude positive à l'égard de la naturalisation de jeunes personnes. Les conditions sont fondamentalement favorables, là où l'initiative de l'UDC a été rejetée.

Si nos institutions et nos autorités ont une attitude positive envers la naturalisation de jeunes qui grandissent en Suisse, beaucoup de choses pourront changer. Pour ce faire, il faut des paroles, mais avant tout aussi des actes.

Finalement, c'est la société dans son ensemble qui est interpellée. L'« Appel urgent aux Suissesses et aux Suisses » a montré quelle énorme dynamique positive des actions et des initiatives peuvent créer au sein de la société. Dans l'actuel contexte, il serait faux d'attendre des décisions politiques au niveau fédéral. Sous cet angle, la société suisse, dans sa diversité, est bien plus avancée que les acteurs politiques.

Ici, les syndicats doivent fournir une importante contribution. Et ils la fourniront. Les syndicats défendent les travailleurs et travailleuses de ce pays, quelle que soient la couleur de leur passeport. Demain, ce principe gagnera encore en importance. La pression exercée sur les droits des personnes étrangères, nous oblige à nous engager encore plus pour leurs droits.

Maintenant – vu le résultat de la votation de ce week-end – une campagne pour la naturalisation des jeunes qui grandissent dans notre pays est plus que jamais un impératif. Elle pourra changer la Suisse en bien.